MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A

1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL N° 2010/13

Demande de cautionnement du prêt accordé à Télé Villars-Gryon S.A. par le Canton de Vaud pour le remplacement du télésiège du Petit Chamossaire

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le but du présent préavis consiste à argumenter les raisons pour lesquelles la Société Télé Villars-Gryon SA (TVG SA) requiert un prêt sans intérêt pour le remplacement du télésiège fixe 2 places du Petit Chamossaire, prêt qui doit être cautionné par la Commune d'Ollon.

1. Introduction

La concession d'exploitation du télésiège du Petit Chamossaire échoit dans le courant de l'été 2011. Considérant la vétusté de cette installation, TVG SA n'a pas d'autre choix que le remplacement pur et simple de l'installation actuelle.

Le financement de cette nouvelle installation est prévu de manière paritaire, par les fonds propres de TVG SA pour une part et par un prêt sans intérêt accordé par le Canton de Vaud pour l'autre. Devant être cautionné par la Commune, ce prêt nécessite l'aval du Conseil communal.

Cela étant, ce projet permet également d'augmenter le confort et la sécurité des usagers, de diminuer les temps d'attente et la durée de trajet et enfin d'améliorer la performance de l'installation en cas de vent.

2. Contexte

Depuis la fusion des remontées mécaniques de la région de Villars-Gryon, TVG SA a procédé aux remplacements d'installations qui ne répondaient plus aux attentes de ses clients. Elle a amélioré les zones réservées aux apprentis skieurs et, depuis cette année, mis à disposition des skieurs un nouveau réseau d'enneigement mécanique comprenant 85 perches.

L'ensemble de ces améliorations répond aux recommandations du Rapport Furger qui, pour mémoire, consistait en une analyse stratégique de l'organisation et de la gestion des sociétés de remontées mécaniques des Alpes Vaudoises.

L'objectif de l'année 2011 est de remplacer le télésiège 2 places du Petit Chamossaire.

L'extension du réseau d'enneigement sur le secteur de Bretaye et sur la piste de retour en direction de Barboleuse sera ensuite envisagée.

Les 2 projets précités font partie des tableaux des investissements 2010-2020, déposés au SELT (Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme) en 2010.

3. Le projet

L'autorisation d'exploiter le télésiège du Petit Chamossaire échoit en été 2011. De ce fait, cette remontée mécanique doit être remplacée pour la saison 2011-2012.

3.1. Situation actuelle

Le télésiège fixe 2 places a été construit en 1971 et modifié en 1991. Cette installation ne répond plus aux attentes des hôtes. La zone d'embarquement des skieurs étant malaisée, plusieurs accidents graves ont été enregistrés durant ces dernières années.
D'autre part, l'exploitation doit être fréquemment interrompue à cause du vent transversal soufflant dans la partie supérieure du tracé.

3.2. Situation projetée

Le projet consiste à :

- modifier complètement la zone de départ, afin d'améliorer la plateforme d'embarquement des skieurs et l'organisation de la file d'attente,
- remplacer les sièges 2 places par des véhicules à 6 places plus lourds et moins sensibles au vent,
- améliorer le confort des clients en construisant un télésiège débrayable.

4. Caractéristiques techniques de l'installation

Techniquement parlant, l'installation projetée présente les caractéristiques suivantes :

	Caractéristiques	Valeurs
Ligne	Longueur horizontale	1006 m
	Dénivelé	322 m
	Nombre de pylônes	12
	Voie en ligne	6.1 m
	Diamètre du câble	42 mm
	Durée du trajet	3 min. 30 s.
Appareil	Débit définitif	2000 p/h
	Vitesse en ligne	0 - 5 m/s
	Sens de montée	à gauche
Véhicules	Type	LPA 6 OC
	Nombre pour débit définitif	44 (à valider)
Gare motrice tension	Type	MULTIX - 28 pneus - V6,1m - R1960 - 80T - PM 4,9m
	Position	Aval
	Puissance électrique	406 kW (puissance utile)
	Puissance moteur de secours	76 kW (puissance utile)
Gare retour déplaçable	Type	MULTIX - 28 pneus - V6,1m - R1960 - 45T - PR 4,9m
	Position	Amont

5. Budget et coûts de construction

La réalisation du projet devrait financièrement parlant engendrer les coûts suivants :

- Fourniture et montage du matériel électromécanique		6'650'000.--
- Génie civil des stations et des pylônes de ligne		700'000.--
- Aménagement de la zone de départ, terrassement entre P3-P4, élargissement de la voie entre P4-P5		200'000.--
- Frais d'introduction FMA et amenée du courant électrique au sommet du télésiège		250'000.--
- Défrichement		60'000.--
- Frais d'étude, soit :		
✓ Dossier d'impact	35'000.--	
✓ Bureau de géomètre	40'000.--	
✓ Bureau d'ingénieurs en génie civil	70'000.--	
✓ Bureau géotechnique	45'000.--	
✓ Bureau des contrôles	10'000.--	200'000.--
- Frais administratifs		100'000.--
- Divers et imprévus		840'000.--
Total (sans TVA)		9'000'000.--

6. Planning

Le calendrier de réalisation est sensé se dérouler comme suit :

Septembre 2010	Dépôt du dossier d'approbation des plans à Berne
Novembre 2010	Dépôt de la demande de financement auprès d'Aigle Région (ex ARDA)
Avril 2011	Obtention des autorisations de construire et des prêts LADE
Juin 2011	Début des travaux
Novembre 2011	Mise en service du télésiège

7. Financement

Ce point est envisagé comme suit :

Fonds propres de TVG SA	Fr. 4'500'000.--	50 %
Participation de la LADE	Fr. 4'500'000.--	50 %
Total (sans TVA)	Fr. 9'000'000.--	

La durée de l'emprunt est de 20 ans.

8. Evolution des charges et des produits

Les produits d'une société de remontées mécaniques peuvent varier fortement d'une année à l'autre suivant les conditions atmosphériques. Le mauvais temps pendant les vacances ou les week-ends influence très rapidement le résultat. De plus, le manque d'enneigement peut encore plus influencer le chiffre d'affaires. C'est pourquoi il a été jugé essentiel d'assurer l'enneigement afin de ne plus avoir de résultat influencé négativement par un manque de neige.

L'évolution de la recette des transports durant ces dix dernières années montre une progression moyenne des produits d'environ 3 % et celle des charges de 2.5 %.

Cette expérience permet de projeter sur les dix prochaines années le résultat moyen, tout en sachant que des fluctuations dues aux conditions atmosphériques sont possibles.

9. Evaluation du risque

Avec ce nouveau cautionnement, la commune totaliserait un montant initial de Fr. 16'857'000.-- à titre d'engagements totaux, montant limité à Fr. 25'000'000.-- selon le préavis 2006-13. De ce montant, Fr. 11'600'000.-- seraient engagés en faveur de Télé Villars-Gryon SA.

En tant qu'actionnaire, la commune est déjà largement impliquée dans cette société et en connaît non seulement les résultats financiers réjouissants de ces dernières années mais aussi le fonctionnement général. Télé Villars-Gryon SA est une société saine, maîtrisant ses coûts d'exploitation tout en veillant à maintenir des infrastructures modernes et performantes. L'exploitation d'un domaine skiable à Villars - Gryon et son maintien à un niveau de compétitivité élevé sont en parfaite adéquation avec les lignes politiques et la structure économique des deux stations précitées. Le tourisme représentant l'industrie majeure de la commune, il est du devoir communal de cautionner cette opération et de favoriser le remplacement de cette installation qui fournira de fait un atout supplémentaire au domaine skiable.

10. Synthèse

L'étude des éléments développés ci-avant montre que ce projet de remplacement du télésiège 2 places du Petit Chamossaire :

- répond à un problème administratif, soit la fin de l'actuelle autorisation d'exploiter,
- répond aux critères du Rapport Furger,
- qu'il est agendé dans le programme des investissements 2010-2020 des Alpes Vaudoises,
- qu'il permet à Villars-Gryon d'améliorer son offre et son image avec une nouvelle installation à 6 places,
- qu'il est cautionnable par la Commune d'Ollon dans le cadre du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties fixé à Fr. 25'000'000.--.

11. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 15 décembre 2010,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2010/13
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'ACCEPTER que la Commune cautionne l'emprunt contracté par la Société Télé Villars-Gryon SA auprès de l'Etat de Vaud pour un montant de Fr. 4'500'000.--,
2. de CAUTIONNER cet emprunt sur toute sa durée, soit 20 ans, conformément aux explications fournies ci-dessus.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :		Le Secrétaire :
J.-L. Chollet		Ph. Amevet

Délégué municipal : M. Jean-Michel Clerc, Municipal

Ollon, le 8 novembre 2010 / JMC